

COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL
Du lundi 06 Février 2023

Date de convocation : 30 janvier 2023.

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi 06 février, le Conseil Municipal de la Commune de Grivesnes, s'est réuni sous la Présidence de **Madame Anne-Marie PREVOST**.

Présents : Madame Margherita COCHARD, Messieurs Roger BONNENFANT, Kevin DEWULF, Dominique DUMORTIER 2^{ème} Adjoint, Francis LEROUX, Jérémy LEROUX, Frédéric PILLOT, Nicolas VION 1er Adjoint.

Absent : Monsieur Michel TROMPETTE.

Secrétaire de séance : Monsieur Francis LEROUX.

05/2023 Objet de la délibération : remboursement des salaires des agents de la cantine par le RPI 2 et 4.

Madame le Maire informe les conseillers qu'il est nécessaire de réclamer au RPI 2 et 4 les salaires des agents contractuels de la cantine.

Détail des salaires de septembre à décembre 2022.

Salaire brut	AMRANE Mounir	BERUDI Patricia	DEVILLERS Emilie	LOUBETTE Charlotte	SENEZ Janine
SEPTEMBRE	380,00	337,46	467,71	590,96	
OCTOBRE	380,00	337,46	467,71	700,75	
NOVEMBRE	380,00	337,46	467,71	610,67	28,14
DECEMBRE	447,22	397,17	550,47	749,02	21,61
TOTAL	1587,22	1409,55	1953,60	2651,40	49,75

MONTANT TOTAL = 7651,52 € somme qui sera réclamée au RPI 2 et 4.

Après délibération, les conseillers acceptent la proposition de Madame le Maire un titre sera donc émis pour le compte du RPI 2 et 4.

06/2023 Objet de la délibération : demande du 2^{ème} acompte des RPI n°2 et 4 pour le fonctionnement de la cantine, pour l'année scolaire 2022/2023.

Elle propose aux conseillers de réclamer le 2^{ème} acompte pour le fonctionnement de la cantine pour l'année scolaire 2022/2023. Madame le Maire propose de majorer l'acompte car les charges du personnel ont augmenté.

Après délibération, les conseillers acceptent et les acomptes suivants seront demandés aux communes et versées sur le budget du RPI 2 et 4 :

COMMUNE	MONTANT DU 2 ^{er} ACOMTPE 2022/2023
CHIRMONT	3 000 €
COULLEMELLE	3 000 €
ESCLAINVILLERS	3 000 €
FOLLEVILLE	3 000 €
GRIVESNES	3 000 €
MALPART	2 000 €
QUIRY LE SEC	3 000 €
SOURDON	2 000 €
VILLERS TOURNELLE	3 000 €

07/2023 Objet de la délibération : devis pour l'entretien des espaces verts de la commune pour l'année 2023.

Proposition de contrat Espaces verts pour l'année 2023 pour la tonte de Grivesnes et des hameaux.

Madame le Maire présente la proposition de contrat de l'entreprise « Les espaces Vert du Val de Noye » 17 rue Planquette 80250 ROUVREL :

MONTANT TOTAL H.T : 9 850,00 € H.T

Pour 10 tontes de l'ensemble des communes d'Ainval, Le Plessier, Grivesnes et Septoutre avec ramassage des déchets verts et évacuation.

Pour 10 tontes de cimetières de Ainval, Grivesnes et Septoutre avec ramassage et évacuation des déchets verts.

Pour 10 débroussaillages mécaniques des abords et des talus de l'ensemble des communes et des cimetières.

3 débroussaillages des bassins d'eau de le Plessier, Ainval et Grivesnes

Montant unitaire H.T 555.00 € 1665,00 € H.T

Après délibération, les conseillers décident de renouveler leur confiance à Monsieur GEORGET William de l'entreprise « Les espaces Vert du Val de Noye. En fonction du temps, des tontes supplémentaires peuvent être demandées pour maintenir les villages propres.

La séance est levée à 21 heures,
Madame le Maire
Anne-Marie PRÉVOST

Monsieur Francis LEROUX
Conseiller Municipal

